



## MALTRAITANCE

### La fessée en débat

On en parle peu, mais le gouvernement japonais mène en ce moment même une grande campagne de sensibilisation contre les punitions corporelles infligées aux enfants. Cela suscite - comme chez nous - un débat très vif. Nouvelle exploration d'un sujet qui déchaîne les passions avec Mireille Pauluis, psychologue.

Le débat fait rage chez nos homologues parents japonais. Cela va loin, la faute à des chiffres de maltraitance en constante augmentation. Des émissions de grande audience vont même jusqu'à donner des conseils pratiques sur la façon de gérer les petits sans avoir recours à la violence.

Tout cela nous renvoie à nos propres débats et interrogations. Et si la question de l'interdiction de la fessée était mal posée ? Et si la mise au coin, le nez au mur, les mots qui blessent, étaient de vraies maltraitances à proscrire ?

Et d'ailleurs, qu'entend-on par fessée ? La tape sur le lange ou la claque à la mode de la comtesse de Ségur ? « Il y a tellement de choses qui rentrent en ligne de compte, soupire Mireille Pauluis, que je crois qu'il faut insister sur l'interdiction des sanctions humiliantes quelles qu'elles soient plutôt que condamner la fessée sans l'avoir bien définie ». Et c'est là que les choses se compliquent et demandent de rentrer dans les nuances.

Pour notre spécialiste, c'est très clair, si on déculotte l'enfant pour lui administrer une claque, c'est de la pure maltraitance. Mais faut-il proscrire la petite tape sur les fesses ou sur la main quand l'enfant veut glisser ses doigts dans une prise, par exemple ?

« Interdire la fessée, cela n'a pas de sens. Par contre, travailler sur la bienveillance de l'enfant et sur le fait qu'il doit être respecté fera de lui un petit homme, d'elle une petite femme qui, à son tour, respectera les autres autour de lui, d'elle. »

#### **Avant 4 ans : un signal**

« Jusqu'à ses 4 ans, on conditionne plus l'enfant qu'on ne l'éduque, précise Mireille Pauluis. Le petit enfant ne peut se mettre à la place de l'autre. Il faut donc lui donner des signaux très clairs pour lui faire comprendre quand il se met en danger, quand il ne respecte pas la règle. »

Un de ces signaux peut être une tape sur les fesses (langées, le plus souvent) ou sur les doigts quand le petit s'approche du four ou veut jouer avec les portes. Dans ce geste, il n'y a pas la moindre volonté de faire mal, c'est un signal plus qu'une sanction. Cette fessée, aussi douce soit-elle, n'aurait évidemment pas le même sens pour un enfant plus âgé.

#### **4 ans et + : gare à l'humiliation**

À partir de 4 ans, l'enfant comprend que l'autre peut penser autrement que lui. Cette découverte, il va en jouer en soufflant le chaud et le froid. Comme Marie, 4 ans, qui dit à son grand frère combien elle le trouve grand (le gamin bombe le torse !) pour immédiatement après ajouter qu'il est aussi gros (le gamin se décompose !).

Marie a bien compris qu'elle pouvait dire des choses qui faisaient plaisir ou qui étaient carrément désagréables. Cette nouvelle compétence acquise est un moment crucial où l'éducation va devoir aller bien au-delà du conditionnement. L'enfant, qui est alors en 2e maternelle, va vite comprendre



que les règles permettent de jouer ensemble... même s'il se sent encore tout-puissant et veut décider lui-même de la règle ! Au parent de rappeler que c'est encore lui, le chef, que c'est encore lui qui décide.

Dans son ouvrage *Le règne de la séduction, un pouvoir sans autorité* (Albin Michel), le psychiatre Daniel Marcelli écrit que c'est l'enfant qui donne l'autorité au parent parce qu'il comprend que c'est ainsi qu'il le protège. « Il suffit d'observer les petits à l'approche d'un chien, décrit Mireille Pauluis. Ils tendent la main tout en regardant la tête de papa ou de maman en attendant le signal qui leur interdira de dépasser la limite imposée ». Cela peut être un « Non ! » tonitruant, un geste de recul, cela peut être n'importe quelle sanction pourvu qu'il n'y ait pas la moindre intention d'humilier l'enfant.

« Quand on met à nu les fesses pour donner une claque, quand on traite son même d'imbécile, quand on le met au coin ou dans la cave, on l'humilie, et ça, c'est à proscrire absolument », conclut notre spécialiste. Et de rajouter : « Les parents qui ne s'insurgent pas contre la fessée (ndlr : voir [leligueur.be/2017-3](http://leligueur.be/2017-3)) sont ceux qui ont reçu ce signal qui semble avoir fonctionné. Pourquoi ? Parce qu'ils n'en gardent aucune trace humiliante et que ces fessées ne leur ont jamais fait croire que le lien d'amour entre leurs parents et eux pouvaient être rompu. »

#### **Aucune émotion n'est mauvaise**

Le débat autour de la fessée pose aussi la question des parents qui, à un moment donné, sont débordés par la colère et passent à l'acte. On est nombreux, très nombreux à avoir déjà hurlé sur nos mêmes, à avoir eu même la main un peu leste. « Aucune émotion n'est mauvaise en soi, rassure Mireille Pauluis, c'est ce qu'on en fait qui est important. Il faut donc s'efforcer de les canaliser ».

Plus facile à dire qu'à faire parce que, lorsque la colère monte, nous prend, elle est comme une tourmente. Comment percevoir que le lait monte... et retirer la casserole du feu ? Comment avoir le réflexe, quand on est soupe au lait, à freiner son élan et à se dire : « Ouf, qu'est-ce qui m'arrive ? Pourquoi suis-je dans cet état-là ? ».

Comment s'arrêter à temps et dire à l'enfant : « Je suis en colère, tu l'es aussi, il ne va rien en sortir de bon, il faut qu'on s'éloigne l'un de l'autre, qu'on s'apaise... et qu'ensuite on se retrouve pour s'expliquer » ? Difficile de trouver une recette passe-partout, mais notre spécialiste a plus d'un tour dans son sac, une idée efficace soufflée par un de ses petits patients.

« C'était un enfant angoissé qui craignait les monstres et qui rentrait dans des colères terribles, nous raconte-t-elle. Nous avons commencé par fabriquer des attrape-monstres. Puis, un jour, il me dit : 'Il faut aussi que je trouve un attrape-colère. À partir de ce moment-là, il allait, à chaque colère, s'asseoir sur la troisième marche de l'escalier de sa maison. Un entre-deux : il n'était pas puni dans la cave et décidait seul quand et où s'isoler. Le parent aussi pourrait s'inventer un attrape-colère... » Et si la fessée ou la gifle fuse quand même ? « Il faut s'excuser pour la claque, pas pour la colère » conclut Mireille Pauluis. Yapluka.

Myriam Katz

Publié le 1 mars 2017 et mis à jour le 28 juin 2017  
Paru dans le *Ligieur des parents* du 1 mars 2017